matière à la magistrature, ce n'est pas de condamner systématiquement, c'est de juger.

La Chambre est inattentive; son opinion est faite, et tout ce que pourront dire les nombreux orateurs encore inscrits n'y changera rien.

M. Maxime Lecomte. — La vraie doctrine libérale, c'est qu'il faut déférer au jury le délit d'opinion; elle n'a jamais contribué à un progrès et il est impossible de le prouver; la distinction est facile entre la diffamation et l'injure; pour la diffamation, la preuve est possible.

On peut prouver qu'on n'est pas banqueroutier; comment prouver qu'on n'est pas un tison d'enfer. (Rires).

Mais alors, si l'injure ne prouve rien, il faut la mépriser; cela peut être vrai dans certaines sphères, mais on ne saurait imposer cette philosophie à tous les fonctionnaires.

Les fonctionnaires sont protégés contre l'injure verbale; ils ne le sont pas contre l'injure imprimée; c'est une anomalie.

Pour qu'on ne puisse transformer la diffamation en injure, je propose qu'on ne soit pas admis à relever l'injure quand on ne relèvera pas en même temps la diffamation.

Ainsi modifié, le projet donnerait satisfaction à l'opinion publique, sans porter atteinte à la liberté de la presse; ce serait une loi d'égalité et de justice.

Pour pouvoir réaliser ces réformes, il faut commencer par faire respecter le gouvernement de la République. (Très bien! sur quelques bancs.)

M. C. Pelletan

M. Camille Pelletan. — Je m'étonne qu'on ait encore besoin de discuter une liberté qui était déjà réclamée par les royalistes libéraux en 1819 et qui semblait définitivement acquise en 1881.

La Chambre se trouve dans une position bizarre, elle est en présence du projet du Sénat qui renvoie à la police correctionnelle et la diffamation et l'injure; le gouvernement est parait-il partisan d'un autre projet, mais il ne l'a pas déposé.

M. Maxime Lecomte. — Pardon, mon projet a été distribué.

M. Pelletan. — Alors, c'est vous qui déposez le projet du gouvernement. (Rires).

Ainsi, nous nous trouvons entre le projet de loi du Sénat, que personne ne défend....

M. de Bernis. — Mais si, et M. Reinach? (Rires.)

M. Pelletan. — Le projet du gouvernement qu'avec son initiative habituelle, celui-ci a fait déposer par M. Lecomte (nouveaux rires) et les volumineux projets que quelques-uns de nos collègues ont déposés, mais qu'ils se sont empressés d'abandonner.

Tout d'abord, il convient d'écarter ce projet mixte du gouvernement au jury et à renvoyer l'injure à la police correctionnelle; en fait, la distinction entre l'injure et la diffamation est impossible, car on ne peut injurier sans diffamer, ni diffamer sans injurier. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Et pourquoi, d'ailleurs, ne renvoyer que l'injure à la police correctionnelle? on se défie du jury à qui on reproche d'être passionné, partial, et on va lui laisser les affaires les plus graves, celles de diffamation.

Une pareille conduite est illogique. (Très bien! à l'extrême gauche.)

Je voudrais voir M. Reinach venir ici déclarer...

Cris à droite et à l'extrême-gauche : Ah! mais non! mais non! (Rires.)

M. Reinach fait signe qu'il n'ira pas. (On rit.)

M. Pelletan. — Venir déclarer que le projet du gouvernement n'est pas, à ses yeux, meilleur que le nôtre. (Rires.)

Il n'y a rien de plus difficile à préciser que le point, toujours incertain, où finit l'attaque excessive et où commence l'injure.

S'adressant à M. Reinach: Ainsi, appeler un homme « vieux scélérat, sinistre revenant de la Commune, » est-ce une injure? (Hilarité générale).

M. Reinach. — Ces paroles, je les ai écrites à l'adresse de Félix Piat. (Bruit).

M. Pelletan. — Eh bien! moi, je soutiens que ces paroles contiennent une injure au premier chef.

Mes amis, j'ai pu, comme plusieurs de mes confrères, dans l'ardeur de la lutte, me laisser parfois entraîner trop loin; c'est pour cela qu'il importe de ne point déférer aux tribunaux correctionnels de pareils délits. (Nouveaux rires).

Ignoble campagne qui a été entreprise dans ces derniers temps est flétrie par tous les honnêtes gens (Applaudissements). Ces procédés déshonorent la presse, parce qu'ils diffament la France devant l'étranger. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.

On remarque beaucoup quelques députés boulangistes qui applaudissent.

M. Leygues. — Il ne suffit pas de constater le mal; il faudrait indiquer le remède.

M. de Douville-Maillefeu. — Nous ne sommes pas des apothicaires. (Hilarité).

M. Camille Pelletan. — Si la loi était votée, on pourrait, rappelant le mot d'un célèbre orateur, dire que « la République demande à la justice, non des arrêts, mais des services. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

M. de Cassagnac. — Et la haute cour? (Bruit).

M. C. Pelletan. — Si on touche au jury en matière de presse, on touche à la liberté de la presse.

Si on lit la *République française*, dont le directeur est M. Reinach, on y voit sous la plume de M. Reinach *une série d'articles où il se réjouit*, d'une part, de la sévérité du jury dans divers procès contre les calomniateurs (Rires), et, d'autre part, où il se plaint de la mansuétude des juges correctionnels dans d'autres procès.

L'hilarité est générale, l'extrême gauche applaudit frénétiquement.

M. Pelletan. — Peut-être M. Reinach...

M. de Douville-Maillefeu. — Appelez-le par son prénom. (Rires.)

M. C. Pelletan. — Peut-être M. Reinach n'a-t-il pas approuvé également l'arrêt du jury qui condamnait les diffamateurs de M. Goblet. (Applaudissements.)

M. J. Reinach. — Je n'ai pas hésité à l'approuver. (Bruit.)

M. C. Pelletan. — Oui, mais ne vous êtes-vous pas plaint vous-même de la mansuétude des juges *correctionnels qui, disiez-vous*, pour se ménager une porte de sortie, voulaient voir venir les événements. (Bruyante hilarité.)

M. J. Reinach essaie de faire bonne contenance sous cette explosion de rires; il affecte de causer d'un air détaché avec son voisin.

M. C. Pelletan termine en disant que les républicains doivent repousser cette œuvre de recul et de répression. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

L'avis du garde des sceaux

M. de Fallières, garde des sceaux. — Le gouvernement n'a pas cherché, dans une sorte de compromis, un vain moyen de contenter tout le monde.

Je pense qu'il y a lieu de conserver la diffamation à la cour d'assises, et de renvoyer l'injure devant la police correctionnelle.

Le gouvernement demande à la Chambre de passer à la discussion des articles pour permettre d'adopter une partie du projet du Sénat.

On prétend qu'on ne peut distinguer l'injure de la diffamation. La distinction est très nette, et lorsque l'injure et la diffamation feront corps, on ira devant la cour d'assises comme le propose M. Maxime Lecomte.

Il ne s'agit pas de compromettre aucune liberté, si ce n'est celle de l'injure. (Applaudissements à gauche.)

L'opinion publique, émue des calomnies dont tous les hommes politiques ont été l'objet, ne serait pas éloignée de s'en prendre à la liberté de la presse elle-même.

Le gouvernement veut maintenir cette liberté, mais il ne veut pas que, dans des moments comme ceux que la France a traversés, les insulteurs aient libre carrière (Très bien, très bien au centre).

Il faut la police correctionnelle pour l'injure et le jury pour la diffamation. (Applaudissements au centre).

Cris: Clôture! Clôture! Aux voix! (Tumulte.)

M. Jullien

M. Jullien. — Je m'étonne que le ministre ait adopté le système mixte qui consiste à donner la diffamation au jury et l'injure au tribunal correctionnel.

Le bruit des conversations étouffe la voix de l'orateur.

Le législateur de 1881 s'est préoccupé de la nature des délits; toutes les fois que l'injure s'est adressée à un fonctionnaire, il a voulu que le débat fût porté devant le seul juge indépendant en pareil cas, c'est-à-dire devant le jury.

Avec l'amendement Maxime Lecomte, vous allez créer une catégorie de justiciables.

Le bruit ne cesse pas et oblige l'orateur à s'interrompre; on ne perçoit que des lambeaux de phrases. Enfin, il termine:

On veut entraîner la Chambre dans une voie dangereuse. Il faut qu'elle résiste aux conseils qu'on lui donne.

LA CLOTURE VOTÉE

Cris: La clôture! la clôture! accompagnés d'un vacarme de pupitres, le tumulte est indescriptible.

M. Delmas. — Je demande la parole contre la clôture. Il y a beaucoup d'arguments qui n'ont pas été invoqués et qui méritent d'être discutés; aussi me permettra-t-on de faire un pressant appel aux défenseurs de la tribune.

Cris redoublés. — La clôture! aux voix! l'agitation est extrême.

M. Floquet met aux voix la clôture, qui est votée par toute la Chambre sauf par la partie du centre qui soutient le gouvernement.

M. de Villebois Mareuil. — Je devais prendre la parole, mais j'y renonce devant le sentiment non douteux de la Chambre (Très bien! très bien!)

Le passage à la discussion des articles rejeté

M. Floquet. — Le scrutin est ouvert sur le passage à la discussion des articles. Ceux qui seront d'avis de passer à la discussion mettront un bulletin blanc, les autres un bulletin bleu.

Cris à gauche: Bien, bien! (Rires.)

Pour le scrutin des groupes se forment dans toute la Chambre.

C'est au milieu d'une agitation extrême que M. Floquet proclame les résultats du scrutin.

La Chambre décide par 347 voix contre 189 qu'elle ne passera pas à la discussion des articles (applaudissements prolongés de la gauche, de l'extrême-gauche et de la droite qui se tournent vers le centre).

L'élection de M. Picot

M. Lasserre, qui est assis au centre, s'écrie: les extrêmes se touchent (Bruit).

Je demande la fixation en tête de l'ordre du jour de samedi de l'élection de M. *Picot* à *Saint-Dié*.

M. de Douville-Maillefeu. — Je suis le seul membre du bureau chargé d'examiner cette élection qui ait contesté l'utilité de l'enquête et je demande qu'on m'accorde 24 heures de plus pour étudier le rapport; à mon sens il n'y a aucun fait de corruption. (Applaudissements à droite).

M. Floquet. — Je mets aux voix, après les vacances de la Pentecôte, l'ajournement sur la demande de M. de Douville-Maillefeu.

Le bureau déclare l'épreuve douteuse. (Protestations violentes à gauche et à droite, rires ironiques).

Seul, le centre a voté contre la proposition de M. de Douville-Maillefeu.

M. Floquet. — Il y a une demande de scrutin public.

L'ajournement proposé par M. de Douville-Maillefeu est adopté par 370 voix contre 242.

M. Méline. — Je prie la Chambre de renvoyer après l'élection de Saint-Dié la discussion du projet relatif aux taxes:

Cris: A jeudi! à jeudi!

Le renvoi de la prochaine séance à jeudi est votée à mains levées. (Quelques applaudissements).

La séance est levée à 5 heures 45.

SÉNAT

Séance du jeudi 22 mai 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

La vaine pâture

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le code rural. (Vaine pâture.)

M. Develle, ministre de l'agriculture, demande au Sénat d'adopter le projet de loi qui est combattu par M. Xavier Blanc.

La séance, suspendue à 4 heures 20, est reprise à 4 heures 45.

MM. Chevet et **Labiche** présentent de longues observations contre le projet de loi.

M. de Lareinty, au nom des ouvriers des campagnes, demande qu'il soit voté.

L'article 5 qui autorise la vaine pâture, est mis au voix. Il est adopté par 159 contre 62.

L'ensemble est adopté.

Séance demain. La séance est levée à 6 heures.

NOUVELLES DU JOUR

La réglementation du travail

Paris, 22 mai. — La commission parlementaire du travail a décidé que les inspecteurs du travail seraient chargés d'assurer l'exécution de la loi projetée et celle de 1848 sur la durée des heures de travail.

Cette décision tranche une question de principe; celle de savoir s'il y a lieu de substituer aux inspecteurs actuels des inspecteurs choisis parmi les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées.

En ce qui concerne les exploitations des mines à carrières, le service de l'inspection sera entièrement fait par les inspecteurs des mines et gardes-mines.

La saisie des salaires

Paris, 22 mai. — La commission chargée d'examiner les projets de loi sur la saisie des salaires a admis, à l'unanimité, le principe commun aux propositions de MM. Thellier de Poncheville et Jacquemart, à savoir qu'une fraction seulement des salaires pourra être saisie.

Les fêtes de Montpellier

Montpellier, 22 mai. — A trois heures a eu lieu au palais de l'Université, la présentation des invités par le maire et le recteur.

Tous les délégués avec leur bannière étaient suivis de tous les étudiants et portaient leurs gracieux costumes qui sont fort remarquables.

Les rues sont bondées de monde; l'animation est extrême.

Arrestations à Bessèges

Bessèges, 22 mai. — Plusieurs mandats d'arrêt ont été lancés contre les principaux meneurs de la grève.

Le crime de Gentilly

Paris, 22 mai. — Le cadavre d'un jeune homme de vingt-trois ans, nommé Pelletier, avait été trouvé dans une glaisière à Gentilly. Nous ajoutions qu'on croyait se trouver en présence d'un crime. Pelletier a été, en effet, assassiné par un individu nommé Demey, dit Bibi, âgé de trente et un ans, ouvrier glaisier, avec lequel la victime avait passé la nuit de dimanche.

Ce Demey est un individu aux mœurs inavouables, qui a entraîné Pelletier dans la carrière, et, à la suite d'une querelle avec le jeune homme, l'a assommé et a jeté son corps dans un puits à glaise.

Le meurtrier a été arrêté hier par M. Rémougin, commissaire de police, et les agents de la sûreté mis à sa disposition. Demay a été écroué au Dépôt.

Le procès de Bessèges

Lyon, 22 mai. — Le tribunal correctionnel vient d'acquitter les directeurs et administrateurs de la Compagnie de Terrenoire, Bessèges, etc.

Le jugement, fortement motivé, déclare que pour les retraites des ouvriers et employés, les administrateurs ont exécuté régulièrement les statuts des caisses de retraites et de secours.

Les administrateurs ne pouvaient pas faire un autre usage des fonds.

Le jugement ajoute qu'on ne peut pas faire un grief aux administrateurs d'avoir continué les affaires, parce qu'ils pouvaient raisonnablement espérer le relèvement de leur industrie.

L'entrevue de M. Carnot et du roi d'Italie

Paris, 22 mai. — On lit dans la *France*:

« Turin, 22 mai. — Le correspondant de Spezzia, de la *Gazette piémontaise*, lui télégraphie, en la lui confirmant, la nouvelle de l'entrevue que M. Carnot doit avoir prochainement avec le roi Humbert.

» Les deux divisions de l'escadre italienne, dit le correspondant, dont l'une se trouve à Venise et l'autre en Orient, ont reçu l'ordre de se rendre le plus tôt possible à Spezzia.

» Le navire *Savoia*, qui était actuellement en réparation dans l'arsenal, vient d'être remis en armement, d'ordre ministériel.

» A l'hôtel royal de la Croix-de-Malte, on est en train de préparer les appartements pour recevoir le roi et M. Carnot.

» Malgré les démentis de la *Tribuna* et d'autres organes officieux ou non, je vous confirme que la rencontre de notre roi et du président de la République aura lieu prochainement.

» L'arrivée imminente de l'escadre française, admise même par quelques correspondants, est une preuve irrécusable que l'entrevue a été décidée.

» En attendant, la *Spezzia* se prépare à recevoir dignement notre vaillant roi et le chef de la nation sœur. »

Les courses de taureaux et le préfet de police

Paris, 22 mai. — A la suite des incidents qui se sont produits pendant les dernières courses à l'arène de la rue Pergolèse, où des chevaux ont été blessés par des taureaux, le préfet de police vient de prendre un arrêté interdisant les courses de picadores qui ne paraîtront plus dans l'arène.

Seuls les exercices du cavalier en place sont tolérés.

Au conseil des ministres

Paris, 22 mai. — *Les ministres se sont réunis* en conseil ce matin, à l'Elysée.

LES GRÈVES DE BESSÈGES

M. Yves Guyot a donné connaissance à ses collègues des dépêches de Bessèges annonçant une détente générale.

LES AGENTS DE CHEMINS DE FER

Il a été également rendu compte d'une entrevue qu'il a eue hier avec la commission sénatoriale, chargée d'examiner le projet sur les agents commissionnés des chemins de fer.

LA DETTE ÉGYPTIENNE

M. Ribot a rendu compte des dispositions que *le gouvernement égyptien a l'intention de prendre* pour la conversion de la dette égyptienne, et qui donnent satisfaction aux demandes du gouvernement français.

SECOURS AUX INONDÉS

M. Jules Roche a été autorisé à déposer en son nom et au nom de M. Constans, un projet portant ouverture d'un crédit de 500,000 fr. pour venir en aide aux inondés de l'Isère, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne.

Un duel singulier. — Histoire d'une jeune fille belliqueuse et d'un docteur dans l'embarras.

Vienne, 22 mai. — On raconte qu'un duel extraordinaire a eu lieu ces jours derniers.

Une demoiselle viennoise, *élevée en Amérique*, Mlle Slava Deom, s'est battue avec un jeune médecin, le docteur R...

Le docteur ayant offensé une amie de Mlle Slava celle-ci prit en main la cause de son amie et exigea une réparation par les armes.

Il faut dire que Mlle Slava pratique tous les exercices sportiques avec une grande adresse.

Le jeune homme prit d'abord la chose en riant, mais bientôt il put s'apercevoir que Mlle Slava était tout à fait sérieuse. Elle le poursuivait partout, le menaçant à la fin de le cravacher en public s'il n'acceptait pas la rencontre. Le malheureux docteur, pour échapper à cette persécution, se décida à aller sur le terrain, pensant que cette affaire ne dégénèrerait pas en un véritable duel.

Sur la demande de Mlle Slava, on se battit au sabre dans un local loué.

Le costume des deux combattants était conforme aux règles du duel.

Le docteur était décidé à rester sur la défensive. A la première passe, il put parer l'attaque violente de son adversaire, mais à la deuxième, l'arme l'atteignit au bras gauche.

On cessa le combat sur l'avis du médecin. L'honneur de l'amie de Mlle Slava était satisfait.

Un cyclone à Versailles

Paris, 22 mai. — Un orage épouvantable éclatait avant-hier sur Versailles. Le lendemain, on apprit avec stupeur qu'une partie du parc avait été mutilée par un cyclone qui avait passé avec une rapidité effrayante.

Il fut facile de se rendre compte du chemin suivi par l'ouragan.

De l'allée de l'Orangerie au bassin de Neptune, en suivant l'allée des Trois-Fontaines, les arbres étaient gravement endommagés.

En plus d'un endroit, d'énormes branches jonchaient le sol.

Un grand tilleul, situé près du bassin de Neptune, n'avait plus une seule branche.

Mais c'est surtout sur la terrasse, au bout de l'allée de l'Orangerie, que l'on put juger de la violence du cyclone.

Trois arbres énormes avaient été arrachés de terre et gisaient sur le sol. Deux était tombés dans le bassin du Combat des animaux, un groupe en bronze d'un poids et d'un volume considérables avait été projeté jusque sur le bord du bassin. Heureusement aucun objet d'art n'a été endommagé. Cette partie de la terrasse est absolument dévastée.

L'EXPOSITION DE BUENOS-AYRES

Une exposition des produits de l'agriculture et de l'industrie est ouverte depuis environ un mois à Buenos-Ayres. Au dire du *Courrier de la Plata*, à qui nous empruntons les renseignements qui vont suivre, cette exposition promet d'être très intéressante, mais notre confrère regrette que la France n'y ait pas pris une part plus active et qu'elle se soit laissée distancer par l'Allemagne et l'Angleterre, qui ont pris soin de faire valoir en cette circonstance le mérite de leurs machines et de leurs industries.

L'élevage du mouton tiendra une place d'autant plus importante qu'il aura été présenté par le commissaire général, M. Carlos Lix Klett, dont nous avons eu l'occasion de parler déjà à propos de la collection si remarquable qui figurait au pavillon argentin de l'Exposition de 1889.

Nous citons bien volontiers, à ce propos, l'appréciation du *Courrier de la Plata*:

« MM. Martinez de Hoz et Lazano ont, d'ailleurs, un collaborateur aussi actif qu'intelligent dans M. C. Lix Klett, qui a été désigné pour remplir les importantes fonctions de commissaire général de l'Exposition. M. Lix Klett, qui, l'an dernier, est allé représenter à l'Exposition de Paris la Salle de commerce, a appliqué sagement ici tous les progrès et toutes les innovations qu'il avait constatés *de visu* au palais du Champ de Mars. Il s'est, de plus, occupé activement de réunir tous les produits de la province de Buenos-Ayres qui étaient dignes de figurer à l'Exposition. Le musée, qu'il a tant contribué à former dans la Salle de commerce du Onze, fournira à l'Exposition de Palermo de précieuses et intéressantes collections.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 23 mai. — Baromètre, 767. Température: A 7 heures du matin.. 17 degrés audessus de zéro. A 1 » du soir.... 25 degrés audessus de zéro. A 5 » » 23 degrés audessus de zéro.

Paris, 22 mai. — La hausse barométrique est encore rapide ce matin sur les Iles-Britanniques. L'aire supérieure à 765 *mm*, s'est propagée d'un côté sur la mer du Nord (Flessingue 770); de l'autre sur le *centre du Continent* où elle se rallie à celle de la Russie (Charkow 770). Les basses pressions existent seulement vers la mer Blanche et dans les environs de la Grèce.

Le vent est faible ou modéré des régions Est sur l'Europe occidentale; il souffle de l'Ouest en Finlande et sur la Baltique. Les pluies ont cessé en France; *elles sont encore signalées en Irlande*, dans le Nord de l'Italie et dans quelques stations de l'Allemagne.

La température monte dans l'Ouest, elle baisse dans le Nord, le Centre et le Sud. Le thermomètre marquait ce matin: 6 degrés à Arkangel, 15 à Paris, 18 à Alger et 21 à Biskra.

En France, un régime de beau temps s'établit.

A Paris, hier ciel un peu nuageux.

Température: *maximum 20 degrés 2; minimum*, 8 degrés 0.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Roubaisienne, société de gymnastique, qui a son siège rue Jeanne d'Arc, fera une marche sur Hénin-Liétard, soit 45 kilomètres, samedi prochain 24 mai.

Le départ aura lieu à neuf heures du soir, pour arriver vers 10 heures du matin, le dimanche, à Hénin-Liétard.

Une chute. — Si la prudence est la mère de la sûreté, l'imprudence est souvent la cause de bien des accidents. Emile Vandeputte, qui a douze ans, vient d'en faire la malheureuse expérience.

Envoyé en course par son patron, il s'amusa à vouloir grimper sur un camion qu'il rencontra. Il prit mal ses mesures et tomba la tête en avant sur le pavé, se faisant une blessure assez grave. Des passants se portèrent à son secours et le raconduisirent à son domicile, rue des Longues-Haies.

Victime de sa bonté. — Un industriel de Tourcoing, M. D..., revenait, mardi soir, vers sept heures, de Wattrelos à Roubaix, où il devait s'arrêter.

En arrivant en face de l'ancienne place de Wattrelos, M. D... rencontra une dame, de mise très correcte, paraissant âgée d'une quarantaine d'années, qui, sous prétexte d'une indisposition, lui demanda une place dans sa voiture.

M. D... ne put refuser et arriva à Roubaix. Il avait une course à faire boulevard de Strasbourg; il descendit laissant dans la voiture la dame en question.

Mais quel ne fut pas son étonnement en sortant de constater la disparition de la voyageuse ainsi que de deux colis, contenant l'un des échantillons de drap et l'autre une certaine quantité de papiers et de factures.

La dame est inconnue et M. D... n'a pu que déposer une plainte à la police.

Un original, c'est bien certainement M. Edouard E...., tapissier à Tournai.

De passage à Roubaix, M. E..., prenait mercredi matin, une voiture sur la place et se faisait conduire dans différentes rues de Roubaix. Le voyage avait duré plusieurs heures.

Au moment de régler le cocher, M. E... offrit quatre vingts centimes, déclarant ne pas posséder davantage.

Ce n'était pas suffisant pour M. Martial Canty, le cocher qui appela un agent.

M. E... fut conduit au poste où l'on trouva sur lui une somme assez respectable.

Prié de s'expliquer sur son refus de payer ses frais de voiture, il répondit qu'il préférait garder son argent pour boire.

L'excuse ne fut pas trouvée valable et M. E... se vit l'objet d'un procès-verbal.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mercredi, neuf chiens ont été mis en fourrière et cinq contraventions ont été dressées pour divagation.

Tribunal de simple police. — *Audience du 22 mai.* — Juge M. Pannier. — Les contraventions pour divagation de chiens sont encore, à cette audience, les plus nombreuses. On se fait une fausse idée, dit M. le juge de paix, de l'arrêté municipal qui interdit la circulation des chiens. Beaucoup de personnes croient que, puisqu'elles paient *huit* francs pour leurs chiens, elles peuvent les laisser sortir. C'est une erreur.

Les chiens pour lesquels les propriétaires paient deux francs par an, ne peuvent jamais sortir, même accompagnés.

Ceux pour lesquels l'impôt est de huit francs par an, ne peuvent, en aucun cas, sortir *seuls*; ils doivent être accompagnés.

Tous les délinquants de cette catégorie sont uniformément condamnés à un franc d'amende et aux frais.

Un certain nombre de cabaretiers, et un plus grand encore de leurs clients, défilent à la barre, pour avoir dépassé l'heure réglementaire de la fermeture des cafés.

Les cabaretiers récoltent 2 francs d'amende et les clients I franc; mais tous sont solidaires des frais.

Plusieurs propriétaires n'ont pas établi de trottoirs devant leurs immeubles: la contravention leur coûte 2 fr. d'amende et les frais.

A l'appel de son nom, M. D... de Wattrelos, déclare que *son avocat* n'est pas arrivé; on pouvait supposer une affaire assez sérieuse, il n'en est rien. C'est une chicane de ménagers se faisant concurrence. Après l'audition de six témoins et la plaidoirie de l'avocat, l'affaire se termine par une condamnation à 2 fr. d'amende.

Mme P..., de Wasquehal, prétend que Louis B... l'a traitée de voleuse; B... nie, les témoins aussi, mais il avoue l'avoir insultée. Un franc d'amende et dépens.

— Votre duo devait être magnifique, dit M. le juge de paix à D... et à A..., mais ce n'est pas dans la rue Inkermann, à 2 h. 1/2 du matin que vous deviez le donner, 2 fr. d'amende.

— Pourquoi avez-vous fait du tapage sur la place, Mme X...?

— Parce que j'ai trouvé mon mari qui s'amusait avec des camarades et une dame le soir.

La raison ne paraît pas suffisante et Mme X..... recueille 2 fr. d'amende.

Le chien de M. L... sans aucun respect pour l'autorité, s'est attaqué au pantalon d'un gendarme: de plus M. L... aurait très mal reçu le propriétaire du pantalon. Le tribunal a besoin d'explications et l'affaire est remise.

M. et Mme D... arrivent ensemble à la barre, et paraissant bien d'accord. Malheureusement ils se sont battus et ont occasionné un ressemblement. M. le Juge de paix les exhorte à la concorde, à la paix qui doit régner dans tout ménage.

Les inculpés écoutent d'un air contrit et se retirent de même avec chacun deux francs d'amende et les dépens.

Enfin un cabaretier est condamné à 2 fr. d'amende pour avoir pris chez lui sa nièce, âgée de 19 ans, sans qu'elle soit munie d'un certificat.

La séance est levée à quatre heures et quart.

Association amicale des Anciens élèves de l'école de la rue Pierre de Roubaix. — Voici le résultat de la tombola:

Numéros sortis:					
29	37	218	151	176	
295	302	371	567	569	408
638	791				
808	833	896	904	918	1.103
1.105	1.162				
1.252	1.273	1.369	1.460	1.494	1.511
1.528	1.640				
1.685	1.744	1.746	1.757	1.845	2.161
2.264	2.356				
2.380	2.844.				

Nota. Les lots *non réclamés* le 15 *juin seront* acquis à la société.

Cosmorama de la rue de la Gare. — Le Cosmorama expose en ce moment et jusque samedi seulement, Naples-Venise et Milan, 50 vues superbes qui satisferont les plus difficiles. Quelques vues du Vésuve sont véritablement curieuses et méritent d'être vues. Viennent ensuite des panoramas de Naples, de Milan et de Venise qui obtiendront sans nul doute du succès.

A partir de dimanche, le Cosmorama conduira en Suisse, un voyage dont on dit merveille.

Wattrelos. — Comme il était facile de le prévoir la grève partielle qui avait éclaté dans les établissements de M. Leclercq-Dupire a pris fin. Les ouvriers sont rentrés au grand complet, mercredi matin, dans les ateliers.

Il ne reste plus qu'une soixantaine de jeunes gens, qui seront autorisés à reprendre le travail mardi prochain.

— *Une agression en plein jour.* — Ce n'est plus seulement la nuit que les malfaiteurs opèrent, leur audace les font agir en plein jour. Mardi après-midi une dame de la rue Turgot, Mme Louhart, revenait du Ballon, quand arrivée au *Petit Tournai*, elle vit devant elle une femme qu'elle connaissait comme fraudeuse. Sans inquiétude, Mme Louhart continua sa route, mais au moment où elle passait devant la fraudeuse, qui s'était arrêtée, celle-ci s'élança sur elle et la roua de coups.

Mme Louhart a été tellement surprise qu'elle n'a pu proférer un cri. Les blessures qu'elle a reçues paraissent assez graves.

Chose curieuse, c'est que l'inconnue ne connaît pas Mme Louhart et qu'une quarantaine d'individus ont assisté à cette scène de violence sans même essayer d'y mettre un terme.

Mme Louhart a porté plainte et donné le signalement de l'agresseur.

Wasquehal. — On avait exagéré la nouvelle relative à une suspension de travail, mardi, à l'établissement de MM. Hannart, à Wasquehal. Un malentendu avait fait croire à un refus de reprendre le travail de nuit: la nouvelle n'avait pas l'importance qu'on lui avait donnée, et le travail de nuit a recommencé jeudi.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Théodore Hannart, manufacturier, décédé subitement à l'âge de 64 ans, demeurant rue d'Inkermann, 91. *Ses funérailles auront lieu lundi*, 26 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Les soldats libérés d'infanterie de marine et ceux actuellement en congé sont instamment priés de vouloir bien assister à une réunion, qui aura lieu, samedi soir, 24 courant, à 8 heures 1/2, au *Café Gambrinus*, rue Neuve, à l'effet de s'entendre pour assister en corps à une messe qui sera dite le lundi de la Pentecôte, en l'église de Leers, à l'intention du capitaine Picavet, décédé subitement à Noumea. (Nouvelle-Calédonie.)

Les ouvriers teinturiers et apprêteurs se réuniront dimanche prochain, 25 courant, à 9 h. du matin, au Pré-Catelan (près du pont de l'Alouette).

L'entrée sera rigoureusement interdite aux personnes étrangères à cette catégorie ainsi qu'à celles faisant partie d'une chambre syndicale quelconque.

Société chorale l'« Aurore ». — La commission administrative de la société chorale l'*Aurore* prie ses membres de se rendre au local de la société le samedi 24 courant, pour la répétition des chœurs qui seront chantés au festival de Tourcoing. Présence indispensable.

CONSEIL DU JOUR

Le filtre ne suffit pas pour séparer de l'eau que l'on boit les myriades de microbes qu'elle contient; il faut faire bouillir son eau si l'on veut être à l'abri de tout danger. Or, l'eau perd en bouillant ses principales qualités. Il faut donc, de toute nécessité, avoir recours aux eaux minérales naturelles.

C'est pourquoi nous donnons en prime des Eaux de Vals (Ardèche), source « Les Célestins ». Envoi de 50 bouteilles contre mandat poste de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 4

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REDOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

L'institution libre du Sacré-Cœur a fait, jeudi matin, son pèlerinage habituel au sanctuaire de Notre-Dame de la Marlière.

Les fêtes des 25 et 26 mai. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés sur les différents kiosques par les sociétés prenant part au festival dans la journée de lundi:

Harmonies et fanfares. — *Kiosque N° 1, Grande-Place.* — 1. Lille, société l'Avenir (trompettes), directeur, M. V. Ibéris, 30 exécutants, 1° Le Dragon amoureux: 2. La Wazemmoise, V. Ibéris. — 2. Wasquehal, fanfare, directeur, M. Delestraint, officier d'Académie, 40 exécutants. 1, 1789-1889. Marche du centenaire, Vauremortel; 2. le Sommeil de Diane, fantaisie, Bléger. — 3. Wattrelos, musique municipale, directeur, L. Montagne, 66 exécutants. 1. Polonaise de concert, L. Montagne; 2. Fantaisie sur Guillaume Tell, L. Montagne. — 4. Courtrai (Belgique), fanfare De Vryheyd, directeur, Camille Hofman 40 exécutants. 1. Cavalerie légère, ouverture, Suppé; 2° Grande ouverture de Poète et Paysan, Suppé.

5. Roubaix, Fanfare Delattre, directeur, M. L. Knorr, 85 exécutants. 1. Ouverture, ...; 2. Fantaisie, ... 6. Mouscron, Harmonie royale, directeur, M. J.-L. Masurel, 65 exécutants. 1. Ouverture de concert de Massenet, arr. par A. Grisez; 2. Grande marche triomphale, Van Remortel. — 7. Wazemmes, Fanfare, directeur, M. Adolphe Gabelles, 40 exécutants. 1. Ouverture fantastique, Govaert; 2. Le Triomphant, Hemmerlé. — 8. Roubaix, La Concordia, harmonie, directeur, M. Brutin, 70 exécutants. 1. Misora, ouverture, L. Wettge; 2. Marche aux flambeaux n° 1, Meyerbeer. 9. Chantilly, Fanfare municipale, directeur, M. Lenée, 26 exécutants. 1. L'Epée de Damoclès, Ziegler; 2. Le Triomphant, Hemmerlé. — 10. Linselles, Harmonie, directeur, M. Stappen, 54 exécutants. 1. Scène champêtre, fantaisie, L. Canivez; 2. Les Huguenots, fantaisie, Meyerbeer. — 11. Menin, La Philharmonie, directeur, M. Vanderbiest, 45 exécutants. 1. Fantaisie sur l'Ombre, par Vanderbeest; 2. Fidélité, polka pour piston, J. Christophe. — 12. Moulins-Lille, Fanfare de l'Union du Nord, directeur, M. Th. Blondel, 43 exécutants. 1. Ouverture fantastique, Govaerts; 2. Polka pour piston, Leroux.

Kiosque n° 2. — Place Charles-Roussel. — 1 Roubaix, L'Union des Trompettes, directeur, M. Lecomte, 27 exécutants. 1. Marceau, fantaisie, Montigny; 2. Le Centenaire, fantaisie, Dubois. — 2. Ronchin-Lille, Les Jeunes Aveugles Harmonie, directeur, M. Gadenne, 25 exécutants. 1. Le lac des Fées, Aubert; 2. Le Serment, Id. — 3. Wattrelos, Les Enfants de la Lyre, directeur, M. Honoré Molard. 54 exécutants. 1. Ouverture fantastique, Govaert; 2. Jeanne d'Arc, fantaisie, Molard.

4. Hellemmes, Harmonie municipale, directeur, M. Bonnier, 37 exécutants. 1. Toast à l'Alsace, grande valse, H. Senée; 2. Ouverture n° 1, Leroux. — 5. Marcq-en-Barœul, Les Amis-réunis (harmonie), Directeur, M. Delcroix, 50 exécutants. 1. La belliqueuse, ouverture, Leguay; 2. Le Talisman, Josneau. — 6. Thumesnil, Harmonie (la jeune), directeur, M. Leclercq, 35 exécutants. 1. Souvenir des Vosges, Denlery; 2. Fleur des bois, Van Perck. — 7. Hellemmes, Fanfare, Directeur, M. Léonce Leclercq, 32 exécutants. 1. Fantaisie, Emmerle; 2. Grande polka pour piston, Dias. — 8. Mouveaux, Musique municipale, (philharmonie), directeur, M. A. Guillaume, 62 exécutants. 1. Le prophète, fantaisie, Meyerbeer; 2. Martha, fantaisie, Flotow. — 9. Roubaix, Fanfare de Beaurepaire, directeur, M. Delvienne, 36 exécutants. 1. Marie-Henriette, L. Montagne; 2. Brigantine, polka, Maillocbaud. — 10. Lille, Les